



ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN04220181105843

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A, B et C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de créations et de vacances d'emplois de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 2 déclarations annulées

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le Préfet de la Loire.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à Saint-Étienne, le 5 novembre 2018

Transmis en Préfecture le :
5 novembre 2018

Monsieur Philippe LACHAIZE
Directeur du CDG42

Le Centre de gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture.

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V04218107304001	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Professeur d'enseignement artistique Plus de détail	Erreur matérielle (doublon)	Temps non complet	ROANNAIS AGGLOMERATION 42311 Roanne	01/01/2019	04220181022664
V04218107315001	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Professeur d'enseignement artistique (chant) Plus de détail	Erreur matérielle (doublon)	Temps non complet	ROANNAIS AGGLOMERATION 42311 Roanne	01/01/2019	04220181022664